



**NOTICE D'INFORMATION**

**DIPLÔME NATIONAL DU BREVET**

**Candidats individuels et CNED scolaires**

**Session 2023**

Toutes les informations relatives à l'examen se trouvent sur le site internet du ministère de l'Education Nationale au lien suivant : <https://eduscol.education.fr/748/diplome-national-du-brevet> .

Ouverture des inscriptions concernant le DIPLÔME NATIONAL DU BREVET via le site Internet de l'académie de Strasbourg : <https://www.ac-strasbourg.fr>

du **mercredi 19 octobre 2022 à 9h00 au dimanche 11 décembre 2022 minuit.**  
Ouverture et fermeture automatiques du service, aux heures de Paris.

L'inscription se fait en 3 étapes :

- la création et l'activation d'un compte utilisateur ;
- la pré-inscription ;
- la confirmation d'inscription.

Avant de vous connecter, merci de prendre connaissance attentivement et intégralement de cette notice.

### 1. PROCEDURE DE PRE-INSCRIPTION

Vous devez vous inscrire dans l'académie dans laquelle vous résidez (Strasbourg) et non centres étrangers.  
Vous devez vous inscrire dans le département où vous résidez : Haut-Rhin (68) ou Bas-Rhin (67).

**NB** : les candidats individuels et les candidats CNED scolaires seront convoqués pour passer leurs épreuves dans un établissement désigné par le rectorat, qui ne sera pas l'établissement de secteur du candidat.

**Il conviendra de renseigner les différentes informations demandées et de vérifier avec une attention particulière :**

- l'état civil et son orthographe  
(titre : **M.** pour Monsieur, **MME** pour Madame / **Nom** et **Prénom(s)** / **Date** et **lieu de naissance**).  
L'inscription à l'examen doit être conforme à votre pièce d'identité.  
Ces informations sont modifiables à tout moment dans votre espace candidat dans l'application Cyclades, en haut à droite de l'écran, rubrique : « [Modifier mon compte](#) »
- l'adresse électronique  
Il est conseillé d'indiquer l'adresse électronique du responsable légal. Cette adresse électronique doit être valide jusqu'à la passation des épreuves et doit être consultée régulièrement.  
L'application Cyclades et le service DNB du rectorat vous contactent **exclusivement** sur cette adresse.
- l'exactitude de votre adresse postale  
Indiquer l'adresse postale du représentant légal et son nom sur la 2° ligne de l'adresse, en précisant « **chez M. ou Mme ...** » si le nom du candidat est différent de celui du représentant légal chez qui il réside. De plus,

pensez à indiquer **le nom du candidat** sur **votre boîte aux lettres**. En effet, des documents vont vous être adressés par voie postale : convocation, relevé de notes, diplôme.

- le numéro de téléphone  
Ce numéro peut être utilisé par le Rectorat afin de vous contacter rapidement. Il est conseillé d'indiquer le numéro de téléphone du représentant légal.

Merci de communiquer tout changement de ces coordonnées à notre service des examens.

### **Il existe deux catégories de candidatures au Diplôme National du Brevet :**

- candidature individuelle ;
- candidature CNED scolaire série générale.

### **A. Les candidats individuels**

Pour les candidats individuels, le diplôme national du brevet est attribué quand le total des points est supérieur ou égal à 200 sur 400 points.

Des mentions sont octroyées :

- « assez bien » si le total des points est au moins égal à 240 ;
- « bien » si ce total est au moins égal à 280 ;
- « très bien » si ce total est au moins égal à 320.

Les candidats individuels ont le choix d'inscription entre deux séries :

- la série générale ;
- la série professionnelle.

### **5 épreuves finales sont obligatoires pour les candidats individuels :**

**Les épreuves finales de l'examen représentent un total maximal de 400 points répartis comme suit :**

- une épreuve écrite, notée sur **100**, qui porte sur les programmes de français ;
- une épreuve écrite, notée sur **100**, qui porte sur les programmes de mathématiques ;
- une épreuve écrite, notée sur **50**, d'histoire et géographie et enseignement moral et civique ;
- une épreuve écrite, notée sur **50** de physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre et technologie, en tenant compte, pour la série professionnelle, des spécificités des classes de troisième préparatoires à l'enseignement professionnel, des classes des sections d'enseignement général et professionnel adapté et des classes de troisième de l'enseignement agricole ;
- une épreuve écrite, notée sur **100**, qui porte sur le programme de la langue vivante étrangère choisie par le candidat à son inscription.

### **B. Les candidats CNED scolaires**

Pour les candidats CNED scolaires, le diplôme national du brevet est attribué quand le total des points est supérieur ou égal à 400 sur 800 points.

Des mentions sont octroyées :

- « assez bien » si le total des points est au moins égal à 480 ;
- « bien » si ce total est au moins égal à 560 ;
- « très bien » si ce total est au moins égal à 640.

- Seule une inscription au CNED à la préparation en « 3<sup>o</sup> collège » par le **contrat réglementé du CNED** ouvre droits à une inscription au DNB en candidat CNED scolaire.

Cet élève doit suivre la totalité des matières et la totalité du volume horaire d'une classe de troisième pour bénéficier du contrôle continu, grâce aux devoirs rendus régulièrement au CNED tout au long de l'année.

Si aucun certificat de scolarité délivré par le CNED prouvant cette préparation en « 3<sup>o</sup> collège » en contrat réglementé n'est fourni au service des examens, **les gestionnaires d'examen modifieront la candidature au DNB en candidature individuelle** au lieu de CNED scolaire.

- Les élèves qui suivent des cours du **CNED en contrat libre** (volume horaire au choix et matières au choix) doivent s'inscrire en candidat INDIVIDUEL.

Si aucun certificat de scolarité délivré par le CNED prouvant cette préparation en « 3° collège » en contrat réglementé n'est fourni au service des examens, **les gestionnaires d'examen modifieront la candidature au DNB en candidature individuelle** au lieu de CNED scolaire.

## **5 épreuves finales sont obligatoires pour les candidats CNED scolaires :**

**Les épreuves de l'examen représentent un total maximal de 400 points répartis comme suit :**

- une épreuve orale, notée sur **100**, porte sur l'un des objets d'étude abordés dans le cadre de l'enseignement d'histoire des arts ou sur l'un des projets menés au cours des enseignements pratiques interdisciplinaires du cycle 4 ou dans le cadre de l'un des parcours éducatifs (parcours Avenir, parcours citoyen, parcours éducatif de santé, parcours d'éducation artistique et culturelle) suivis par le candidat.
- une épreuve écrite, notée sur **100**, qui porte sur les programmes de français ;
- une épreuve écrite, notée sur **100**, qui porte sur les programmes de mathématiques ;
- une épreuve écrite, notée sur **50**, d'histoire et géographie et enseignement moral et civique ;
- une épreuve écrite, notée sur **50** de physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre et technologie.

**Le contrôle continu est évalué sur un total maximal de 400 points.**

Le contrôle continu évalue la maîtrise de 8 champs d'apprentissage du socle commun. Pour chaque champ d'apprentissage, le niveau de maîtrise du candidat est évalué par un certain nombre de points selon 4 paliers définis comme suit : maîtrise insuffisante : 10 points ; maîtrise fragile : 25 points ; maîtrise satisfaisante : 40 points et très bonne maîtrise 50 points.

## **2. INSCRIPTION DEFINITIVE**

A l'issue de la pré-inscription, et dès la date de clôture des inscriptions, une confirmation d'inscription est automatiquement générée dans votre espace candidat Cyclades.

Si vous n'avez pas reçu votre confirmation d'inscription à vérifier et signer d'ici le **09 décembre 2022**, merci de contacter d'urgence le bureau du DNB de la DEC de Strasbourg par courriel à l'adresse suivante :

[ce.dnb@ac-strasbourg.fr](mailto:ce.dnb@ac-strasbourg.fr).

La confirmation d'inscription doit être vérifiée soigneusement. En cas d'erreur constatée, **les corrections doivent être effectuées en rouge directement sur la confirmation.**

**Votre inscription ne sera définitive que lorsque vous aurez complété, signé (par le candidat et un représentant légal), éventuellement modifié en rouge les erreurs et, retourné la confirmation et les pièces justificatives demandées.**

En cas de problème, veuillez contacter notre service uniquement par courriel à l'adresse [ce.dnb@ac-strasbourg.fr](mailto:ce.dnb@ac-strasbourg.fr).

Pour rappel :

- l'**identifiant** correspond à l'adresse électronique renseignée lors de votre inscription. Vous pouvez la modifier en cours d'année scolaire pour ne manquer aucune information en contactant le service des examens.
- vous devez retenir, par tout moyen à votre convenance, votre **mot de passe**. Le service du DNB ne peut pas vous le redonner.

Votre inscription ne sera définitive que lorsque vous aurez transmis votre confirmation d'inscription (et ses pièces justificatives) au service des examens, sous peine **d'annulation** de votre candidature, avant le **16 décembre 2022 dernier délai** (cachet de la poste faisant foi).

Ces documents doivent nous parvenir :

- soit par dépôt dans l'espace Cyclades, rubrique « Mes documents » ;
- soit par envoi par courrier électronique à l'adresse [ce.dnb@ac-strasbourg.fr](mailto:ce.dnb@ac-strasbourg.fr) ;
- soit par envoi par courrier postal (un envoi suivi ou par recommandé avec accusé de réception est fortement conseillé) à l'adresse suivante :

RECTORAT de STRASBOURG  
DEC3 – D.N.B. Bureau 112  
6 rue de la Toussaint  
67975 STRASBOURG Cedex 9

**Chaque confirmation d'inscription doit être signée par le candidat et l'un de ses représentants légaux (pour les candidats mineurs) et sera impérativement accompagnée des pièces suivantes :**

- ⇒ photocopie d'une pièce d'identité (passeport, livret de famille, carte de séjour, acte de naissance, etc.) ;
- ⇒ pour les candidats du CNED réglementé, un **certificat de scolarité** délivré par cet organisme, ET NON une attestation d'inscription. En l'absence de certificat de scolarité du CNED, le service des examens modifiera l'inscription en candidat individuel ;
- ⇒ **pour les candidats de nationalité française de 16 à 25 ans révolus**, fournir l'un des documents suivants :
  - le certificat de participation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) ou l'attestation de recensement ;
  - une attestation individuelle d'exemption ;
  - une attestation de la situation administrative pour ceux qui auraient perdu l'attestation de recensement remis par la mairie.

### **3. AMENAGEMENTS D'EXAMEN**

Pour les candidats souhaitant bénéficier d'aménagements d'examen, le dossier de demande d'aménagements d'épreuves sera à télécharger directement sur le site de l'académie de Strasbourg <https://www.ac-strasbourg.fr>.

**Cette demande doit être déposée au plus tard à la date limite des inscriptions à l'examen, soit le 11 décembre 2022.**

### **4. ASSISTANCE**

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter les gestionnaires concernés par courriel à l'adresse suivante : [ce.dnb@ac-strasbourg.fr](mailto:ce.dnb@ac-strasbourg.fr).

Pour le Recteur et par délégation,  
Le chef de division des examens et concours

Christophe Seguinard